

**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa trentième
session, tenue à Belém du 10 au 22 novembre 2025****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	5
A. Élection du Président de la trentième session de la Conférence des Parties	5
B. Adoption du Règlement intérieur.....	5
C. Adoption de l'ordre du jour	6
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	9
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	10
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	10
G. Dates et lieux des futures sessions.....	14
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	15
I. Participation.....	15
J. Documentation.....	15
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	15
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	15
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	17
IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées (Point 4 de l'ordre du jour).....	17
V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	17
VI. Questions relatives à l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour).....	18
A. Rapport du Comité de l'adaptation.....	18
B. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement	18
C. Plans nationaux d'adaptation	19



VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour)	19
VIII.	Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour)	20
	A. Financement à long terme de l'action climatique	20
	B. Questions relatives au Comité permanent du financement	20
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds	21
	D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds	21
	E. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds	21
	F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications	22
	G. Septième examen du Mécanisme financier	22
IX.	Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies (Point 9 de l'ordre du jour)	22
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques	22
	B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier	23
	C. Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques	23
X.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 10 de l'ordre du jour)	23
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour)	24
XII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour)	24
XIII.	Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (Point 13 de l'ordre du jour)	24
XIV.	Questions de genre et changements climatiques (Point 14 de l'ordre du jour)	25
XV.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 15 de l'ordre du jour)	25
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (<i>question laissée en suspens</i>)	25
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (<i>question laissée en suspens</i>)	25
XVI.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 16 de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)	25
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour)	26
	A. Questions budgétaires, financières et institutionnelles	26
	B. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention	26
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour)	26
	A. Déclarations des Parties	26
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	27
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour)	27
XX.	Clôture de la session (Point 20 de l'ordre du jour)	27
Annexe		
	Membres élus à cette session au sein des organes créés en vertu de la Convention	29

Seconde partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa trentième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

[FCCC/CP/2025/12/Add.1](#)

Décision

- 1/CP.30 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 2/CP.30 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 3/CP.30 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 4/CP.30 Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds
- 5/CP.30 Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications
- 6/CP.30 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
- 7/CP.30 Plan d'action de Belém relatif au genre
- 8/CP.30 Plans nationaux d'adaptation
- 9/CP.30 Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts
- 10/CP.30 Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques

[FCCC/CP/2025/12/Add.2](#)

Décision

- 11/CP.30 Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 12/CP.30 Rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques
- 13/CP.30 Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques
- 14/CP.30 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2025
- 15/CP.30 Questions relatives aux pays les moins avancés
- 16/CP.30 Renforcement de la collaboration des communautés locales à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
- 17/CP.30 Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique
- 18/CP.30 Dates et lieux des futures sessions
- 19/CP.30 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 20/CP.30 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CP.30 Remerciements au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
SB	Session des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, la trentième session de la Conférence des Parties (COP) s'est tenue au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone, à Belém (Brésil), du 10 au 22 novembre 2025¹. Le Président de la vingt-neuvième session de la COP, Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan), a ouvert la session et a fait une déclaration².

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la trentième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la 1^{re} séance de la trentième session de la COP, le 10 novembre, le Président de la vingt-neuvième session a rappelé que, conformément au paragraphe 22 de l'article 1 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies³. Il a informé les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur proposition du Président de la vingt-neuvième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la trentième session André Aranha Corrêa do Lago (Brésil), lequel a fait une déclaration⁴.

3. Des déclarations ont également été faites par Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre sur les changements climatiques⁵, et Luiz Inácio Lula da Silva, Président du Brésil⁶.

4. Le Président de la COP 30 a suspendu la première séance afin de permettre le départ des participants de haut niveau. À la reprise de la 1^{re} séance, le 10 novembre, un message vidéo de Jim Skea, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a été diffusé⁷.

B. Adoption du Règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président de la trentième session de la COP a rappelé que son prédécesseur avait proposé de poursuivre à cette session les consultations sur le projet de règlement intérieur, ce que les Parties avaient approuvé. Sur proposition du Président de la trentième session, la COP a décidé que, comme pendant les sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document portant la cote [FCCC/CP/1996/2](#) devrait

¹ La trentième session de la COP s'est tenue en même temps que la vingtième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts ([FCCC/KP/CMP/2025/7](#) et [FCCC/PA/CMA/2025/19](#)). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108314 (à 0:00:51).

³ Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁴ Voir *supra*, note de bas de page 2 (à 00:21:00).

⁵ Voir *supra*, note de bas de page 2 (à 0:40:20).

⁶ Voir *supra*, note de bas de page 2 (à 0:55:40).

⁷ Voir *supra*, note de bas de page 2 (à 1:16:08).

continuer d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a également proposé que Liliam Chagas (Brésil) tienne des consultations sur la question en son nom et en communique le résultat à la COP.

6. À la 6^e séance, le 22 novembre, le Président a noté que les Parties avaient décidé de poursuivre les consultations sur cette question à la trente et unième session (novembre 2026). Sur proposition du Président, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa trente et unième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document [FCCC/CP/2025/1/Add.1](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs, et qui sont exposés aux paragraphes 8 à 10 ci-après.

8. Le Président a proposé que les ordres du jour provisoires et les ordres du jours provisoires supplémentaires des organes directeurs et des organes subsidiaires soient adoptés sans y inclure les points proposés par les Parties⁸ et que les questions et préoccupations sous-jacentes liées à ces propositions soient examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, conformément aux mandats existants, ou dans le cadre de consultations menées par la Présidence. Le Président a indiqué que le point 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Application de la décision [1/CMA.5](#) sur les résultats du premier bilan mondial », avait été retiré par ses auteurs.

9. En ce qui concerne les points suivants, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, le Président a proposé que la Présidence engage des consultations conjointes sur la marche à suivre :

a) Les points 18, 12 et 18, respectivement, de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, de l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la CMP et de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulés « Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris » ;

b) Les points 19, 13 et 19, respectivement, de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, de l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la CMP et de l'ordre du jour supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulés « Promouvoir la coopération internationale et répondre aux préoccupations liées aux mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce » ;

c) Le point 7 b) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Synthèse des rapports biennaux au titre de la transparence » ;

d) Le point 22 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Suite à donner au rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national et réduction du décalage entre ambition et réalisation concernant l'objectif de 1,5 °C ».

10. En ce qui concerne les points suivants, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour :

a) S'agissant du point 20 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, intitulé « Changements climatiques et santé », le Président a proposé que cette question soit examinée au titre des points de l'ordre du jour relatifs à l'adaptation ;

b) En ce qui concerne le point 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, intitulé « Dialogue d'experts annuel sur les montagnes et les changements climatiques », le Président a proposé que la Présidence mène des consultations

⁸ [FCCC/CP/2025/1/Add.1](#), [FCCC/KP/CMP/2025/1](#) et [FCCC/PA/CMA/2025/1/Add.3](#).

à ce sujet pendant la trentième session et que les résultats des consultations soient consignés dans le rapport de la session ;

c) En ce qui concerne le point 20 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique », le Président a proposé que la Présidence mène des consultations à ce sujet pendant la septième session de la CMA et que les résultats des consultations soient consignés dans le rapport de la session. En outre, il a proposé qu'une manifestation spéciale sur la question soit organisée au cours de la septième session de la CMA et qu'un sommet soit convoqué en Afrique, en 2027, au titre d'un programme d'action sur les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique.

11. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP soit modifié afin qu'il soit tenu compte des éléments sur lesquels les Parties se sont accordées concernant l'adoption de l'ordre du jour, tels que visés aux paragraphes 8 à 10 ci-dessus, à savoir que les points 8 a) et 13 soient reportés à la trente et unième session de la COP, que les points 15 a) et b) et le point 16 soient laissés en suspens, et que les points 18 à 21 soient supprimés.

12. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la trentième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ;
 - c) Plans nationaux d'adaptation.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁹.

⁹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique (*reporté à la trente et unième session de la COP*) ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ;
 - g) Septième examen du Mécanisme financier.
9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
 - c) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques.
10. Questions relatives au renforcement des capacités.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (*reporté à la trente et unième session de la COP*).
14. Questions de genre et changements climatiques.
15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a informé les Parties que Sara Gonzalez (République dominicaine) avait entamé des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président. Il a déclaré que ces consultations se poursuivraient jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été présentées.

14. Le Président a informé les Parties qu'en 2025, 43 % des membres des organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris étaient des femmes. À cet égard, il a prié avec insistance les Parties de s'attacher à proposer autant de candidatures de femmes que d'hommes aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes. Il a invité les groupes régionaux et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes avant le 15 novembre 2025. Sur proposition du Président, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau jusqu'à la séance plénière de clôture de sa trentième session.

15. Le Président a indiqué que, conformément à la pratique établie, les personnes dont la candidature à des fonctions au sein du Bureau avait été confirmée seraient conviées à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur jusqu'à ce que les élections aient lieu.

16. À la reprise de la 6^e séance de la trentième session de la COP, le 22 novembre, le Président a informé les Parties que les candidatures aux élections des bureaux des organes constitués au titre de la Convention étaient encore attendues et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2026. Sur proposition du Président, la COP a décidé qu'une fois que le secrétariat aurait reçu les candidatures manquantes, les personnes désignées seraient réputées élues à sa trentième session, conformément à la pratique établie.

17. Sur proposition du Président, la COP a élu les membres de différents organes et leurs suppléants, dont la liste figure à l'annexe¹⁰.

18. Sur proposition du Président, la COP a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa trentième session. La composition du Bureau était donc la suivante :

Bureau

Président :	André Aranha Corrêa do Lago (Brésil)
Vice-Présidents :	Albara Tawfiq (Arabie saoudite) Elchin Allahverdiyev (Azerbaïdjan) Pavel Zámyslický (Tchéquie) Pepetua Latasi (Tuvalu) Sara Gonzalez (République dominicaine) Syed Haider Shah (Pakistan) Ursula Fuentes-Hutfilter (Allemagne)
Président du SBSTA :	Adonia Ayebare (Ouganda)
Présidente du SBI :	Julia Gardiner (Australie)
Rapporteuse :	Ladislaus Leonidas (République-Unie de Tanzanie) ¹¹

¹⁰ La COP a pris note de la nomination des membres du Groupe consultatif d'experts, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre et du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

¹¹ Conformément à l'article 25 du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, en consultation avec le Groupe des États d'Afrique, a désigné Antwi-Boasiako Amoah au poste de Rapporteur de la COP.

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

19. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, dans laquelle figurait la liste des 125 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs, des 17 nouvelles organisations dont l'admission a été recommandée uniquement pour la trentième session de la COP, ainsi que des 8 organisations déjà admises dont le nom a changé¹². Conformément à la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les nouvelles organisations énumérées dans la note susmentionnée et pris acte du changement de nom des organisations déjà admises.

20. Conformément aux décisions 36/CMP.1 et 2/CMA.1, la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP et à la CMA.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

1. Organisation des travaux

21. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 10 novembre.

22. Le Président a fait observer également que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 15 novembre au plus tard et a dit attendre avec intérêt les conclusions issues de leurs sessions respectives.

23. Le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires pourraient recommander à la COP des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 4	Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées
Point 5	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Point 6 a)	Rapport du Comité de l'adaptation
Point 6 b)	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement
Point 6 c)	Plans nationaux d'adaptation
Point 7	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, pour ce qui a trait au rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi qu'à l'examen du Mécanisme
Point 8 b)	Questions relatives au Comité permanent du financement, pour ce qui a trait au deuxième examen des fonctions du Comité
Point 9 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
Point 9 b)	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier
Point 9 c)	Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques

¹² FCCC/CP/2025/3.

Point 10	Questions relatives au renforcement des capacités
Point 11	Questions relatives aux pays les moins avancés
Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 14	Questions de genre et changements climatiques, y compris examen du rapport annuel sur la composition par sexe ¹³ et du rapport de synthèse biennal sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués ¹⁴
Point 17 a)	Questions budgétaires, financières et institutionnelles

24. Le Président a informé également les Parties qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

25. Le Président a informé en outre les Parties que la COP, la CMP et la CMA se réuniraient de nouveau au cours de la seconde semaine de leurs sessions afin d'examiner les projets de décisions et de conclusions en vue de leur adoption.

26. La COP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

27. Le Président a informé les Parties que la réunion de haut niveau se tiendrait les 17 et 18 novembre et que dans le cadre de cette réunion, des déclarations nationales ainsi que des déclarations faites au nom des groupes de négociation au titre de la Convention (voir par. 158 à 161 ci-après).

2. Déclarations liminaires

28. À la 2^e séance commune de la COP à sa trentième session, de la CMP à sa vingtième session et de la CMA à sa septième session, tenue le 11 novembre conjointement avec la 2^e séance conjointe du SBSTA et du SBI à leurs soixante-troisièmes sessions, des déclarations ont été faites par les représentants de 33 Parties, dont 15 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; PMA ; Pays en développement animés du même esprit ; Groupe Montagnes et Groupe composite¹⁵.

29. Des déclarations ont également été faites par des représentants des neuf collectifs d'organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le cadre de la Convention : les ONG du monde des affaires et de l'industrie, les ONG représentant les enfants et les jeunes, les ONG représentant les fermiers et les agriculteurs, les ONG de défense de l'environnement, les ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche et les ONG syndicales ; les organisations de peuples autochtones ; les administrations locales et autorités municipales ; le Groupe Femmes et genre¹⁶.

3. Organisation des travaux de la seconde semaine des sessions

30. À la 3^e séance, le 15 novembre, les présidents des organes subsidiaires ont rendu compte des travaux menés au cours des soixante-deuxièmes et soixante-troisièmes sessions desdits organes, y compris les éléments transmis aux organes directeurs. Le Président a ensuite présenté sa proposition concernant l'organisation des travaux pendant la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

¹³ FCCC/CP/2025/4.

¹⁴ FCCC/CP/2025/6.

¹⁵ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_110395 (à 0:03:35).

¹⁶ Voir *supra*, note de bas de page 5 (à 2:40:15).

31. Le Président a indiqué qu'il avait invité des duos composés de ministres et de hauts responsables à mener, en son nom, des consultations sur des questions pour lesquelles des orientations politiques seraient utiles.

32. En conséquence, le Président a nommé les personnes suivantes :

a) Mukhtar Babayev et Andreas Bjelland Eriksen (Norvège), chargés de mener des consultations sur les questions relatives au bilan mondial ;

b) Jochen Flasbarth (Allemagne) et John Manjang (Gambie), chargés de mener des consultations sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

c) Ed Miliband (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Deborah Mlongo Barasa (Kenya), chargés de mener des consultations sur les questions relatives au financement ;

d) Sara Aagesen (Espagne) et Wael Aboulmagd (Égypte), chargés de mener des consultations sur les questions relatives à l'atténuation ;

e) Alicia Bárcena (Mexique) et Krzysztof Bolesta (Pologne), chargés de mener des consultations sur les questions relatives à la transition juste ;

f) Chris Bowen (Australie) et Bhupender Yadav (Inde), chargés de mener des consultations sur les questions relatives à la technologie ;

g) Helena Dyrssen (Suède) et Maisa Rojas (Chili), chargés de mener des consultations sur les questions relatives au genre.

33. Le Président a également désigné des cofacilitateurs et des coprésidents chargés de diriger des débats techniques sur les questions transmises par les organes subsidiaires pour examen plus approfondi à l'issue de leurs sessions et sur les points relevant des organes directeurs, l'objectif étant d'achever les travaux techniques le 18 novembre au plus tard¹⁷.

34. Le Président a informé les Parties qu'il mènerait des consultations sur des questions relatives à la coopération avec les organisations internationales.

35. Le 12 novembre, dans le but de renforcer le caractère franc, inclusif et transparent des négociations, le Président a convoqué une séance plénière informelle de bilan¹⁸ sur l'état d'avancement des consultations menées par la Présidence, au cours de laquelle il a évalué les progrès accomplis lors des négociations et a fait part de ses plans s'agissant de faire avancer les travaux et d'obtenir les résultats escomptés. Le 21 novembre, il a convoqué une deuxième séance plénière informelle de bilan¹⁹ et a informé les Parties de l'état d'avancement des négociations.

36. Les 18 et 21 novembre, le Président a convoqué des réunions ouvertes à tous les ministres et chefs de délégation, appelées « mutirão », terme qui, dans la culture brésilienne, désigne l'effort collectif déployé pour accomplir une tâche commune. Les participants à ces réunions ont pu délibérer et échanger leurs vues, dans le but de concrétiser le Paquet politique de Belém, de déterminer les domaines de convergence et de parvenir à un accord.

4. Résultats des travaux menés par la Présidence

37. À la 6^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations menées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs visés aux paragraphes 8 à 10 ci-dessus.

¹⁷ Les cofacilitateurs nommés pour diriger les débats techniques sont mentionnés au titre des points de l'ordre du jour correspondants dans les rapports des sessions des organes directeurs.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/event/informal-stocktaking-plenary-2>.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/event/informal-stocktaking-plenary-3>.

a) **Mutirão mondial**

38. À la 6^e séance, le Président a rendu compte des consultations et des résultats concernant les questions mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus²⁰.

b) **Montagnes et changements climatiques**

39. Le Président a informé les Parties que des consultations sur cette question avaient été menées par Pedro Brancante (Brésil). Sur proposition du Président, la COP a adopté les conclusions ci-après.

40. La COP a demandé aux Présidents des organes subsidiaires d'organiser un dialogue sur les montagnes et les changements climatiques, qui portera notamment sur la nécessité d'organiser un dialogue annuel sur ce sujet parallèlement aux soixante-quatrième sessions des organes subsidiaires (juin 2026), animé par deux cofacilitateurs et avec l'appui du secrétariat.

41. La COP a également demandé aux Présidents des organes subsidiaires de désigner conjointement les cofacilitateurs mentionnés au paragraphe 40, ci-dessus, en consultation avec les Parties, en veillant à ce que l'un soit un représentant d'un pays en développement Partie et l'autre un représentant d'un pays développé Partie.

42. La COP a en outre demandé que les cofacilitateurs, avec l'aide du secrétariat et sous la direction des Présidents des organes subsidiaires, établissent un rapport de synthèse sur le dialogue qui se tiendra aux soixante-quatrième sessions des organes subsidiaires, en y faisant notamment figurer les conclusions des discussions concernant la nécessité d'organiser un dialogue annuel sur les montagnes et les changements climatiques, et elle a prié les Présidents de faire une présentation orale de ce rapport à sa trente et unième session.

43. La COP a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 40 et 42.

44. La COP a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

45. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie²¹.

c) **Renforcement de la collaboration des communautés locales à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones**

46. Le Président a informé les Parties que des consultations sur cette question avaient été menées par Marco Tulio Scarpelli Cabral (Brésil).

47. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [16/CP.30](#), intitulée « Renforcement de la collaboration des communautés locales à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ».

d) **Paquet politique de Belém²²**

48. À la reprise de la 6^e séance, le Président a proposé qu'il soit fait référence aux décisions suivantes en tant que « Paquet politique de Belém » :

a) Décision [1/CP.30](#), intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement »²³ ;

²⁰ La CMA a adopté la décision [1/CMA.7](#), intitulée « Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques », qui fait partie du Paquet politique de Belém ; Voir document [FCCC/PA/CMA/2025/19](#), par. 21 à 23.

²¹ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 2:08:53).

²² Pour les décisions de la CMP et de la CMA qui constituent le reste du Paquet politique de Belém, voir respectivement les documents [FCCC/KP/CMP/2025/7](#), par. 18, et [FCCC/PA/CMA/2025/19](#), par. 26.

²³ La décision [5/CMA.7](#) portant le même titre a été adoptée par la CMA.

b) Décision [2/CP.30](#), « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds » ;

c) Décision [3/CP.30](#), intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds » ;

d) Décision [4/CP.30](#), intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds »²⁴ ;

e) Décision [5/CP.30](#), intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications »²⁵ ;

f) Décision [6/CP.30](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »²⁶ ;

g) Décision [7/CP.30](#), intitulée « Plan d'action de Belém relatif au genre ».

e) Champions de haut niveau pour l'action climatique

49. À la reprise de la 6^e séance, le Président a reconnu que, lors de cette session de la COP caractérisée par la mise en œuvre, le Plan d'action mondial pour le climat avait joué un rôle essentiel. Les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, ainsi que leurs champions de haut niveau pour l'action climatique, Dan Ioschpe et Nigar Arpadarai, ont travaillé en étroite collaboration.

50. Le Président a déclaré que 482 initiatives volontaires mises en place au cours des dix dernières années, rassemblant 190 pays et des dizaines de milliers d'entreprises, d'investisseurs, de collectivités territoriales et d'organisations de la société civile, avaient répondu à l'appel lancé pour soutenir la mise en œuvre des résultats du bilan mondial et tenaient leurs engagements en faveur d'une action climatique ambitieuse.

51. Il a informé les Parties qu'ensemble, en collaboration avec des entités non Parties, elles accélèraient, à la trentième session de la COP, la mise en œuvre de 117 solutions visant à mener une action climatique efficace à l'échelle mondiale. S'appuyant sur l'héritage des précédentes présidences de la COP et des champions de haut niveau pour l'action climatique, un projet structuré sur cinq ans pour le Plan d'action mondial pour le climat, prêt à être mis en œuvre, a été proposé.

52. Le Président a remercié les Parties et entités non Parties qui ont salué ce projet lors de la manifestation de haut niveau sur l'action climatique à l'échelle mondiale, organisée dans le cadre des activités prescrites, et a informé les Parties qu'un rapport regroupant l'ensemble des commentaires reçus au cours de cette manifestation ainsi que toutes les annonces de résultats, les engagements renouvelés et les plans présentés lors de la COP serait publié, afin de montrer comment la collaboration et l'esprit de « *mutirão* » peuvent produire des résultats concrets.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

53. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président ou la Présidente de la trente et unième session de la COP, de la vingt et unième session de la CMP et de la huitième session de la CMA (novembre 2026) serait issu(e) du groupe « États d'Europe occidentale et autres États » et que le Président ou la Présidente de la trente-deuxième session de la COP, de la vingt-deuxième session de la CMP et de la neuvième session de la CMA (novembre 2027) serait issu(e) du Groupe des États d'Afrique.

²⁴ La décision [8/CMA.7](#) portant le même titre a été adoptée par la CMA.

²⁵ La décision [10/CMA.7](#) portant le même titre a été adoptée par la CMA.

²⁶ Les décisions [2/CMP.20](#) et [14/CMA.7](#), qui portent le même titre, ont été adoptées respectivement par la CMP et la CMA.

54. Le Président a prié instamment les États du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ainsi que les États d'Afrique, d'accélérer et de mener à bien leurs consultations sur cette question afin de garantir que des décisions soient prises en temps utile concernant les pays hôtes des trente et unième et trente-deuxième sessions de la COP.

55. Le Président a proposé que Mauricio Lyrio (Brésil) et Yalchin Rafiyev (Azerbaïdjan) tiennent des consultations en son nom afin qu'un projet de décision sur les dates et lieux des futures sessions soit proposé à la COP, pour examen et adoption à cette trentième session.

56. À la reprise de la 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 18/CP.30, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».

57. Des représentants de l'Australie, de la Türkiye et de Vanuatu ont fait des déclarations concernant le pays hôte de la trente et unième session de la COP. Un représentant de l'Éthiopie, pays qui présidera la trente-deuxième session de la COP, a fait une déclaration²⁷.

58. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, au nom de groupes de Parties²⁸.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

59. À la 6^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué²⁹.

60. Compte tenu du rapport du Bureau, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. La Conférence des Parties a approuvé également les pouvoirs des Parties suivantes, qui ont été reçus après la soumission du rapport : Éthiopie, Îles Cook, Japon, Kenya, Macédoine du Nord, République bolivarienne du Venezuela et Tonga. Par ailleurs, le secrétariat a reçu les lettres de créance de la République démocratique populaire lao le 13 janvier 2026.

I. Participation

61. Des informations sur la participation aux séances tenues à Belém sont présentées dans le document [FCCC/CP/2025/INF.1](#).

J. Documentation

62. Les documents dont la COP était saisie à sa trentième session sont affichés sur le site Web de la Convention³⁰.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

63. À la reprise de la 1^{re} séance de la trentième session de la COP, Ulrik Lenaerts (Belgique), cofacilitateur de l'édition 2025 du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques, a présenté, en son nom et au nom de son collègue cofacilitateur Carlos Márcio Bicalho Cozendey (Brésil), les messages clés et les conclusions du rapport de

²⁷ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 0:57:46).

²⁸ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 1:22:34).

²⁹ [FCCC/CP/2025/11-FCCC/KP/CMP/2025/6-FCCC/PA/CMA/2025/18](#).

³⁰ <https://unfccc.int/event/cop-30>.

synthèse informel de ce dialogue qui s'est tenu dans le cadre de la soixante-deuxième session du SBSTA³¹.

64. À la 3^e séance de la trentième session de la COP, le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-troisième session³² et a rendu compte oralement des conclusions des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe³³.

65. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-deuxième session³⁴, du projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-troisième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'il avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

66. Le Président a fait savoir que d'autres recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la COP.

Coopération avec d'autres organisations internationales

67. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBSTA avait transmis les conclusions relatives à ses travaux à la COP pour qu'elle en poursuive l'examen³⁵. La COP a décidé d'examiner plus avant la question. Le Président a invité Luiz Andrade (Brésil) à faciliter, en son nom, les consultations sur cette question.

68. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté les conclusions ci-après.

69. La COP a rappelé qu'à sa soixante-deuxième session, le SBSTA avait fait observer que la collaboration devait être étendue à un plus grand nombre d'organisations dans un souci d'inclusivité, et était convenu de poursuivre l'examen de la question à sa soixante-troisième session³⁶.

70. La COP a pris note avec satisfaction des observations formulées par les Parties et les observateurs à ce sujet avant et pendant la session.

71. La COP est convenue que les objectifs, les dispositions, les principes, ainsi que les modalités de gouvernance des Conventions de Rio étaient distincts, et a noté l'importance de la coopération entre celles-ci, selon que de besoin.

72. La COP a également pris note des travaux menés par le Groupe mixte de liaison composé des secrétariats des Conventions de Rio et a demandé au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques de renforcer sa participation aux travaux du Groupe, conformément au mandat confié à celui-ci et sous l'autorité des organes directeurs respectifs des secrétariats.

73. La Conférence des Parties a invité les Parties et les observateurs à faire part de leurs vues, le 1^{er} mai 2026 au plus tard, via le portail des communications³⁷, au sujet du renforcement du caractère inclusif de la coopération avec d'autres organisations internationales ainsi que de la coopération avec les secrétariats des autres Conventions de Rio, et est convenue que le SBSTA poursuivrait l'examen de cette question à sa

³¹ Conformément aux décisions 1/CP.26, par. 61, et 1/CP.27, par. 49. La retransmission en ligne de l'activité prescrite à l'édition 2025 du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques, est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-2025-mandated-event>, et le rapport de synthèse informel de ce dialogue est disponible ici : <https://unfccc.int/documents/650163>. L'enregistrement de la déclaration du cofacilitateur est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108314 (à 1:48:40).

³² FCCC/SBSTA/2025/L.7.

³³ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108649 (à 0:02:52).

³⁴ FCCC/SBSTA/2025/4 et Add.1.

³⁵ Voir document FCCC/SBSTA/2025/7, par. 84 à 86.

³⁶ Voir document FCCC/SBSTA/2025/4, par. 136 à 138.

³⁷ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

soixante-quatrième session (juin 2026) en tenant compte des vues qui auront été communiquées.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

74. À la 3^e séance de la trentième session de la COP, la Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-troisième session³⁸ et a rendu compte oralement des conclusions des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe³⁹.

75. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-deuxième session⁴⁰, du projet de rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-troisième session et du compte rendu oral de la Présidente du SBI. Le Président a vivement remercié la Présidente du SBI pour la détermination avec laquelle celle-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'elle avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

76. Sur recommandation du SBI⁴¹, la COP a adopté la décision 17/CP.30, intitulée « Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique ».

77. Le Président a indiqué que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la COP.

IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées

(Point 4 de l'ordre du jour)

78. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁴².

79. À la 6^e séance, le Président a informé les Parties que le SBI avait décidé, à sa séance plénière d'ouverture, de laisser en suspens l'examen du point relatif à la compilation-synthèse des rapports biennaux et de reporter l'examen du point relatif au Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre à sa soixante-quatrième session (juin 2026)⁴³.

V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

80. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁴⁴.

81. À sa 6^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI sur la question⁴⁵. En outre, le Président a informé les Parties que le SBI avait décidé, à sa séance plénière d'ouverture,

³⁸ FCCC/SBI/2025/L.20.

³⁹ Voir *supra*, note de bas de page 33 (à 0:09:13).

⁴⁰ FCCC/SBI/2025/11 et Add.1-2.

⁴¹ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 124.

⁴² Point 3 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI, « Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées ».

⁴³ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 15 à 17.

⁴⁴ Point 4 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI, « Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention ».

⁴⁵ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 20 à 46.

de laisser en suspens l'examen du point relatif aux informations contenues dans les communications nationales.

Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts

82. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les conclusions relatives à ses travaux sur la durée du mandat, la composition et le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts à la COP, pour qu'elle en poursuive l'examen⁴⁶. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

83. Le Président a demandé à Hans Kolshus (Norvège) et à Tian Wang (Chine) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

84. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [9/CP.30](#), intitulée « Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts ».

VI. Questions relatives à l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

85. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁴⁷.

86. Sur recommandation des organes subsidiaires⁴⁸, à sa 3^e séance, la COP a accueilli favorablement le rapport du Comité de l'adaptation pour 2025⁴⁹.

87. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité de l'adaptation dont le nom figure à l'annexe.

B. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

88. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁵⁰.

89. À la reprise de la 6^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires, à leurs séances plénières d'ouverture, avaient décidé de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives⁵¹.

⁴⁶ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 46.

⁴⁷ Point 5 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA et point 12 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Rapport du Comité de l'adaptation ».

⁴⁸ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 41, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 82.

⁴⁹ [FCCC/SB/2025/7](#).

⁵⁰ Point 5 c) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA et point 12 c) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ».

⁵¹ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 42, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 83.

C. Plans nationaux d'adaptation

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

90. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵².

91. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les conclusions relatives à ses travaux à la COP pour qu'elle en poursuive l'examen⁵³. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

92. Le Président a demandé à Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Cassandra Moll (Nouvelle-Zélande) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

93. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 8/CP.30, intitulée « Plans nationaux d'adaptation ».

94. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, y compris une au nom d'un groupe de Parties⁵⁴.

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

95. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁵⁵.

96. Sur recommandation des organes subsidiaires à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives⁵⁶, la COP a examiné le projet de décision intitulé « Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

97. Sur proposition du Président, la COP a décidé que la présidence tiendrait des consultations sur la question de l'autorité qui était la sienne et des directives à formuler à l'intention du Mécanisme international de Varsovie, y compris de son Comité exécutif, au titre de ce point de l'ordre du jour. Les consultations ont été menées par Adriana Farias (Brésil).

98. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient renvoyé la question de l'examen du Mécanisme international de Varsovie à l'organe ou aux organes directeurs compétents pour examen⁵⁷. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

99. Le Président a demandé à Cornelia Jaeger (Autriche) et à Pepetua Latasi (Tuvalu) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitatrices pour cette question.

⁵² Point 12 d) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Plans nationaux d'adaptation ».

⁵³ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 86.

⁵⁴ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 1:31:15).

⁵⁵ Point 6 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA et point 14 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

⁵⁶ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/4, par. 78, et FCCC/SBI/2025/11, par. 144.

⁵⁷ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/7, par. 47, et FCCC/SBI/2025/19, par. 96.

100. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté les décisions ci-après :

a) Décision [11/CP.30](#), intitulée « Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques » ;

b) Décision [12/CP.30](#), intitulée « Rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques » ;

c) Décision [13/CP.30](#), intitulée « Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

101. Le Président a informé les Parties que les discussions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie se poursuivraient à la trente et unième session, ce qui ne préjuge pas de la poursuite de l'examen de cette question.

VIII. Questions relatives au financement

(Point 8 de l'ordre du jour)

102. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner les questions relatives au financement. Sur proposition du Président, la COP a mis en place des groupes de contact chargés d'examiner ces questions.

103. À sa 3^e séance, le Président a invité Ed Miliband (Royaume-Uni) et Deborah Mlongo Barasa (Kenya) à mener des consultations ministérielles sur les questions financières.

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

104. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a décidé de reporter l'examen de cette question à sa trente et unième session.

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

105. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié les Coprésidentes du Comité permanent du financement, Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Apollonia Miola (Union européenne), pour la manière dont elles ont dirigé le Comité, ainsi que les membres du Comité pour leur travail.

106. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Hendrikje Reich (Allemagne) et Debra-Lee Swanepoel (Afrique du Sud) de le coprésider. La COP a également été invitée à examiner la question du deuxième examen des fonctions du Comité permanent, qui figurait à l'ordre du jour du SBI⁵⁸.

107. À la reprise de la 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [1/CP.30](#), intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

⁵⁸ Point 16 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement ».

108. Le Président a informé les Parties que le SBI était convenu de reporter l'examen de la question relative au deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement à sa soixante-quatrième session⁵⁹.

109. Sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité permanent du financement, dont la liste figure à l'annexe.

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

110. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié les Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat, Leif Holmberg (Suède) et Seyni Nafo (Mali), pour la manière dont ils ont dirigé le Conseil, ainsi que les membres du Conseil pour leur travail.

111. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba (Zambie) et Simon Stumpf (Allemagne) de le coprésider.

112. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [2/CP.30](#), intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

113. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié le Président du Fonds pour l'environnement mondial, Carlos Manuel Rodríguez (Costa Rica), pour son leadership, ainsi que les membres et le secrétariat du Fonds pour le travail accompli.

114. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba et Simon Stumpf de le coprésider.

115. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [3/CP.30](#), intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

116. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie⁶⁰.

E. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 e) de l'ordre du jour)

117. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié les coprésidents du Conseil du Fonds pour la réponse aux pertes et aux préjudices, Jean-Christophe Donnellier (France) et Richard Sherman (Afrique du Sud), pour la manière dont ils ont dirigé le Conseil, ainsi que les membres et les membres suppléants du Conseil et le Secrétariat du Fonds pour le travail accompli.

118. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Jose Gabriel Delgado Jimenez (Autriche) et Daniel Lund (Fidji).

119. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [4/CP.30](#), intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ».

⁵⁹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 113.

⁶⁰ Les Tuvalu ont demandé que leur déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2) (à 0:47:35), soit consignée dans le rapport de la session.

F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications

(Point 8 f) de l'ordre du jour)

120. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a décidé que ce point serait examiné dans le cadre d'un groupe de contact, qui serait coprésidé par Isobel Bartholomew (Royaume-Uni) et Elena Pereira (Guatemala). Le Président a indiqué que le dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique aurait lieu le 15 novembre.

121. À la reprise de sa 6^e session, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 5/CP.30, intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ».

G. Septième examen du Mécanisme financier

(Point 8 g) de l'ordre du jour)

122. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a décidé que ce point serait examiné dans le cadre d'un groupe de contact, qui serait coprésidé par Jori Keijsper (Royaume des Pays-Bas) et Ricardo Marshall (Barbade).

123. À la reprise de la 6^e séance, le Président a indiqué que la COP n'avait pas été en mesure d'achever l'examen de cette question à la session en cours. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session.

IX. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

124. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁶¹.

125. À la 3^e séance, les présidents des organes subsidiaires ont indiqué que ceux-ci n'avaient pas été en mesure de conclure l'examen de la question à leurs soixante-troisièmes sessions⁶².

126. À la reprise de la 6^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, y compris une au nom d'un groupe de Parties⁶³.

127. Sur proposition du Président, la COP a demandé aux organes subsidiaires de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives, sur la base du dernier projet de texte élaboré à leurs soixante-troisièmes sessions⁶⁴.

⁶¹ Point 15 a) de l'ordre du jour des soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI : « Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques ».

⁶² Voir documents FCCC/SBSTA/2025/7, par. 68, et FCCC/SBI/2025/19, par. 98.

⁶³ Voir *supra*, la note de bas de page 21 (à 1:47:51 et à 1:54:49).

⁶⁴ <https://unfccc.int/documents/653589>.

128. Sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité exécutif de la technologie et du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, dont la liste figure à l'annexe.

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

129. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁵.

130. À la 3^e séance, la Présidente du SBI a indiqué que celui-ci n'avait pas été en mesure d'achever l'examen de cette question à sa soixante-troisième session⁶⁶.

131. À la reprise de la 6^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, y compris une au nom d'un groupe de Parties⁶⁷.

132. Sur proposition du Président, la COP a demandé au SBI de poursuivre l'examen de cette question à sa soixante-quatrième session, sur la base du projet de texte élaboré à sa soixante-deuxième session⁶⁸.

C. Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

133. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁹.

134. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les conclusions relatives à ses travaux à la COP afin que celle-ci lui fournisse des orientations supplémentaires⁷⁰. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

135. Le Président a demandé à Mattias Frumerie (Suède) et Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

136. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 10/CP.30, intitulée « Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ».

137. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties⁷¹.

X. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 10 de l'ordre du jour)

138. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷².

⁶⁵ Point 15 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ».

⁶⁶ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 101.

⁶⁷ Voir *supra*, la note de bas de page 21 (à 1:45:55 et 0:54:49).

⁶⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/648363>.

⁶⁹ Point 15 c) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ».

⁷⁰ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 105.

⁷¹ Voir *supra*, la note de bas de page 21 (à 1:48:58 et 1:54:49).

⁷² Point 17 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives au renforcement des capacités ».

139. À sa 3^e séance, sur recommandation du SBI⁷³, la CMA a adopté la décision [14/CP.30](#), intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2025 ».

140. Sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité de Paris sur le renforcement des capacités dont le nom figure à l'annexe.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

141. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷⁴.

142. À sa 3^e séance, sur recommandation du SBI⁷⁵, la COP a adopté la décision [15/CP.30](#), intitulée « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

XII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

143. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁷⁶.

144. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la COP pour qu'elle leur fournisse des orientations supplémentaires⁷⁷. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

145. Le Président a demandé à Veronika Bagi (Hongrie) et à Diann Black-Layne d'assumer les fonctions de cofacilitatrices pour cette question.

146. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [6/CP.30](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

XIII. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

(Point 13 de l'ordre du jour)

147. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a décidé de reporter l'examen de cette question à sa trente et unième session.

⁷³ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 115.

⁷⁴ Point 13 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

⁷⁵ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 91.

⁷⁶ Point 9 et point 10, respectivement, des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI : « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

⁷⁷ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 60, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 70.

XIV. Questions de genre et changements climatiques

(Point 14 de l'ordre du jour)

148. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que la question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷⁸, y compris l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe des organes constitués et du rapport de synthèse biennal sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les processus des organes constitués.

149. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que le SBI avait transmis la question à la COP pour un examen plus approfondi⁷⁹. La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

150. Le Président a demandé à Carol Franco (République dominicaine) et à Jared Huntley (Australie) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question. Par ailleurs, il a invité Helena Dyrssen et Maisa Rojas à mener des consultations ministérielles à ce sujet.

151. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [7/CP.30](#), intitulée « Plan d'action de Belém relatif au genre ».

152. Des déclarations ont été faites par des représentants de six Parties^{80, 81}.

XV. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 15 a) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 15 b) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

XVI. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 16 de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

⁷⁸ Point 18 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions de genre et changements climatiques ».

⁷⁹ [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 121.

⁸⁰ L'Indonésie, le Paraguay, l'Argentine, la Fédération de Russie et les Tuvalu ont demandé que leurs déclarations, disponibles à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2) (à 0:38:20, 0:41:15, 0:42:42, 0:45:08 et 0:47:35) soient consignées dans le rapport de la session. Le Saint-Siège a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1) (à 0:48:22), soit consignée dans le rapport de la session.

⁸¹ L'Argentine a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse suivante (<https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202506251302---ARGENTINA%20-%20STATEMENT%20SBI%20AG.%20ITEM%2018.pdf>), telle qu'elle a été prononcée et soumise lors de la première consultation informelle sur le point 18 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques »), qui a eu lieu à la soixante-deuxième session du SBI, soit consignée dans le rapport de la session.

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Questions budgétaires, financières et institutionnelles

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

153. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁸².

154. Tel que le SBI l'avait recommandé à sa soixante-deuxième session⁸³, la COP a adopté la décision [20/CP.30](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

155. À sa 3^e séance, tel que le SBI l'a recommandé à sa soixante-troisième session⁸⁴, la COP a adopté la décision [19/CP.30](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

B. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

156. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a proposé qu'un membre de haut rang de la Présidence mène en son nom des consultations informelles sur cette question. Les consultations ont été menées par Liliam Chagas.

157. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa trente et unième session.

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

158. À la 4^e séance commune de la COP, à sa trentième session, de la CMP, à sa vingtième session, et de la CMA, à sa septième session, le 17 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau, laquelle s'est poursuivie à la cinquième séance commune des trois organes, le 18 novembre⁸⁵.

A. Déclarations des Parties

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

159. Au cours de la réunion de haut niveau, 131 déclarations ont été prononcées par 132 représentants : 2 par un Vice-Premier Ministre et 130 par des ministres ou d'autres hauts responsables. Sur les 131 déclarations, 6 ont été prononcées au nom de groupes de Parties.

160. Cinq Parties (Arabie saoudite, Eswatini, Madagascar, Paraguay et Soudan du Sud) ont demandé que leurs déclarations soient publiées sur le site Web de la Convention en lieu et place d'une lecture en séance.

⁸² Point 21 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

⁸³ Voir document [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 231.

⁸⁴ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 140.

⁸⁵ Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_111506/agenda, <https://unfccc.int/event/high-level-segment-hls-of-cop-30-1>, <https://unfccc.int/event/high-level-segment-hls-of-cop-30-2> et <https://unfccc.int/event/high-level-segment-hls-of-cop-30-3>.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

161. À la 5^e séance commune de la COP à sa trentième session, de la CMP, à sa vingtième session, et de la CMA, à sa septième session, 19 déclarations ont été prononcées par des représentants d'organisations admises en qualité d'observateurs, dont 8 par des représentants d'organisations intergouvernementales et 11 par des représentants d'organisations non gouvernementales⁸⁶.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

162. À la reprise de sa 6^e séance, la COP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

163. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie⁸⁷.

XX. Clôture de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

164. À la reprise de sa 6^e séance, la COP a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session⁸⁸ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

165. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé les Parties que des activités supplémentaires prescrites au cours de la session avaient, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2026-2027⁸⁹, notant que les estimations de financement étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là⁹⁰. Sauf indication contraire, toutes les activités sont classées comme temporaires ou à court terme⁹¹.

166. La Secrétaire exécutive adjointe a indiqué que le secrétariat comptait sur les Parties pour financer les activités prescrites en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, le secrétariat n'étant pas en mesure de les mener à bien sans ces contributions.

167. Sur proposition de la Türkiye, la COP a adopté la résolution [1/CP.30](#), intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém ».

168. À la 7^e séance commune de la COP à sa trentième session, de la CMP, à sa vingtième session et de la CMA, à sa septième session, le 22 novembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif de la Conférence⁹². Des déclarations ont été faites également par des représentants de 21 Parties, y compris 11 au nom de groupes de Parties : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et

⁸⁶ Voir <https://unfccc.int/event/high-level-segment-hls-of-cop-30-4>.

⁸⁷ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 2:24:50).

⁸⁸ [FCCC/CP/2025/L.5](#).

⁸⁹ La déclaration relative à l'évaluation préliminaire des implications en termes de ressources peut être écoutée à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda (à 2:36:45).

⁹⁰ Les activités prescrites par les organes directeurs et les organes subsidiaires lors de la session de la COP tenue à Belém, ainsi que leurs incidences financières respectives, figurent dans le document [FCCC/CP/2025/INF.2](#).

⁹¹ Selon la classification établie aux fins du budget de la Convention ; voir document [FCCC/SBI/2019/4](#), par. 36.

⁹² Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 2:44:30).

ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; PMA ; et Groupe composite⁹³.

169. Des déclarations ont été faites, en outre, par des représentants du monde des affaires et de l'industrie, d'organisations non gouvernementales représentant les enfants et les jeunes et d'organisations de peuples autochtones⁹⁴.

170. Le Président a également fait une déclaration⁹⁵.

171. Le Président a remercié les Parties pour le travail considérable accompli pendant la session.

172. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.

⁹³ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 2:53:54).

⁹⁴ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 4:37:30).

⁹⁵ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 4:59:05).

Annexe

Membres élus à cette session au sein des organes créés en vertu de la Convention

Tableau 1
Comité de l'adaptation

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Fathimath Nashwa (Maldives)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Angela Rivera (Colombie)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Eddy Frank Vásquez (République dominicaine)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Marianna Ronchini (Italie)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Christiana Photiadou (Grèce)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Tiffany Van Ravenswaay (Palaos)	PEID
Membre	Lina Yassin (Soudan)	PMA
Membre	Liu Shuo (Chine)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 2
Comité permanent du financement

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Faustin Munyazikwiye (Rwanda)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Membre	Petrus Muteyauli (Namibie)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Membre	Mohammed Ayoub (Royaume d'Arabie saoudite)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Membre	Yolando Velasco (Philippines)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Membre	Davi de Oliveira Paiva Bonavides (Brésil)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Membre	Elena Cristina Pereira (Honduras)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Membre	Patriciah Roy Akullo (Ouganda)	Parties non visées à l'annexe I (PMA)
Membre	Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda)	Parties non visées à l'annexe I (PEID)
Membre	Amjad Abdulla (Maldives)	Parties non visées à l'annexe I
Membre	Ali Waqas Malik (Pakistan)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 3
Comité exécutif de la technologie

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Céline Philips (France)	Parties visées à l'annexe I
Membre	Titus Ngandu (Zambie)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Membre	Pemy Gasela (Afrique du Sud)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Membre	Arif Goheer (Pakistan)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Membre	Abdulrahman AlRowished (Arabie saoudite)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Membre	Ali Shareef (Maldives)	Parties non visées à l'annexe I (PEID)

Tableau 4
Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Représentante du Gouvernement	Lydia Elewa (Égypte)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Représentant du Gouvernement	Danyal Hasnain (Pakistan)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Représentant du Gouvernement	Armando Rodriguez Batista (Cuba)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Représentant du Gouvernement	Geon Hanson (Belize)	Parties non visées à l'annexe I (PEID)

Tableau 5
Comité de Paris sur le renforcement des capacités

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Sarah Pima (République-Unie de Tanzanie)	États d'Afrique
Membre	Lilian De Leon (Philippines)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Kamala Huseynli-Abishova (Azerbaïdjan)	États d'Europe orientale
Membre	Edalmi Pinelo (Belize)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Cécile Schneider (Allemagne)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Princesse Abze Djigma (Burkina Faso)	PMA